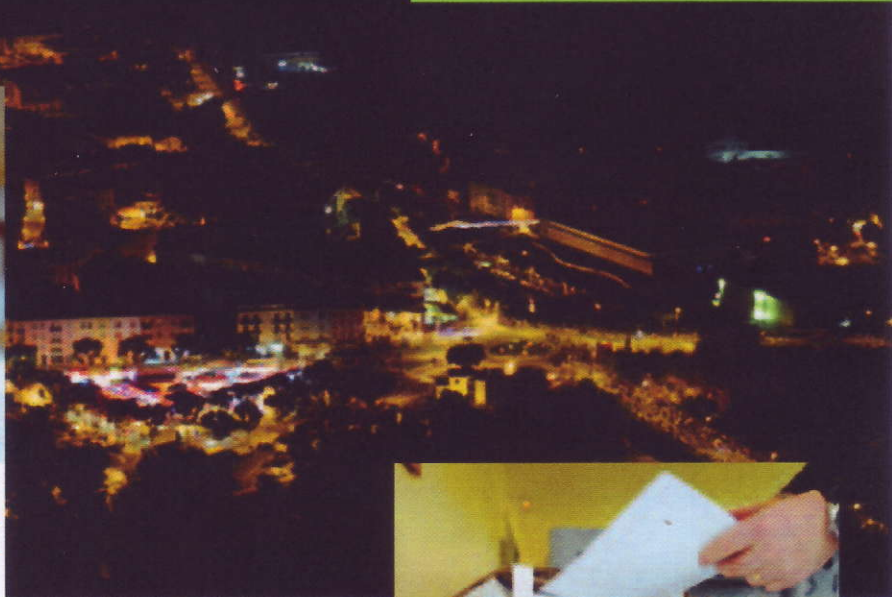


# Écologie

## urbaine



**Philippe Berrod**  
7<sup>e</sup> adjoint délégué à l'action culturelle et à l'écologie urbaine.



### Enseignes lumineuses

## L'éclairage nocturne réglementé

Un arrêté du 25 janvier 2013 définit les modalités de l'éclairage des bâtiments non résidentiels. Objectif : limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie\*. Il s'agit à la fois de l'éclairage intérieur émis vers l'extérieur (vitrines de commerces, bâtiments publics, bureaux...) et de l'éclairage des façades de ces mêmes bâtiments, à l'exception des dispositifs d'éclairage public des collectivités apposés en façade qui sont destinés à éclairer la voirie.

#### L'arrêté prévoit que :

- les éclairages des façades des bâtiments seront éteints au plus tard à 1 heure du matin,
  - les éclairages des vitrines des magasins seront éteints au plus tard à 1h du matin, ou une heure après la fin d'occupation desdits locaux si celle-ci intervient plus tardivement et ne pourront être rallumés qu'à partir de 7 heures du matin, ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt,
  - les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel devront être éteints une heure après la fin d'occupation desdits locaux,
- Pour les bâtiments à usage mixte (usage d'habitation et usage professionnel), seule la partie non résidentielle est concernée. N'est pas concerné l'éclairage public de la voirie, notamment les réverbères apposés en façade.

\*L'économie d'électricité annuelle attendue équivaut à la consommation de 750.000 ménages : environ 200 millions d'euros. Chaque année, le rejet de 250.000 tonnes de CO2 serait ainsi évité.

Plus d'info :

[www.developpement-durable.gouv.fr/Eteindre-la-nuit-c-est-faire-des.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Eteindre-la-nuit-c-est-faire-des.html)



### Collecte du papier

## L'ESAT Paul Martin acteur majeur

L'Établissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT) Paul Martin, développe depuis fin 2011 un réseau de recyclage du papier, permettant aux professionnels d'agir en faveur du tri des déchets tout en soutenant l'action sociale d'intégration des personnes handicapées. Cette filière vertueuse aboutit à la fabrication en France de pâte à papier de qualité. A Digne-les-Bains et dans ses alentours, elle a permis de recycler environ 300 tonnes en 2013, soit 50% de plus qu'en 2012.

#### Deux formules

L'ESAT réceptionne gratuitement le papier apporté par vos soins ou propose une collecte mensuelle à domicile avec mise à disposition de collecteurs. Une équipe d'une quinzaine de personnes affectées au tri et au conditionnement effectue la tournée deux fois par semaine. Une quinzaine d'entreprises, d'établissements scolaires du second degré et autres administrations\* font appel aux services de l'ESAT pour traiter leur production de déchets de bureau.

\*Pôle Emploi, l'UDAF, La Provence, l'Office du tourisme, les lycées Alexandra David-Néel et Beau de Rochas, le Sacré Cœur et le collège Maria Borrély, la CPAM, le Conseil Général et La Poste.

“ À Digne-les-Bains, des entreprises et des administrations citoyennes agissent en faveur de notre environnement. Notamment en partenariat avec l'ESAT qui collecte leurs « déchets-papiers » pour leur donner une seconde vie dans une filière de recyclage française. Ce sont des engagements responsables autant économiques qu'écologiques que des décideurs ont choisi de faire. Philippe Berrod ”